



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Allocations et ressources

Question écrite n° 39757

Texte de la question

M Bernard Schreiner attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la necessite d'assurer aux personnes handicapees mentales des ressources decentes, garanties de leur dignite et de leur autonomie. Pour ce faire, il lui demande s'il ne pourrait etre envisage d'assurer comme complement de remuneration 55 p 100 du SMIC pour les travailleurs a temps complet en centre d'aide par le travail, 65 p 100 du SMIC pour les travailleurs a temps complet en atelier protege et pour les travailleurs a temps partiel un complement de remuneration proportionnel a leur activite professionnelle. De meme, ne pourrait-il pas etre envisage la reconnaissance et le financement par l'Etat d'un centre d'accueil et d'activite de jour, se situant entre le centre d'aide par le travail et la maison d'accueil specialisee, pour les travailleurs a temps partiel et les personnes handicapees momentanement dans l'incapacite de travailler.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39757

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1804